

REGLEMENT DU BOL D'OR FEMININ ALLIER

ARTICLE 1 : Le Comité départemental de l'Allier organise la finale du Bol d'Or territorial Auvergne le 15 Mars 2026.

ARTICLE 2 : Cette finale se déroulera en 9 parties au temps de 45 à 60 minutes selon le bon vouloir de l'organisateur. Toutes les équipes se rencontrent une fois, sauf les équipes d'un même Comité Départemental. Au signal de début de partie, l'équipe absente sera pénalisée d'1 point au bout de 5 minutes de retard puis d'1 point toutes les 2 minutes.

Au signal de fin de partie, la mène en cours se termine. Une mène est considérée comme commencée dès que la dernière boule de la mène précédente s'est arrêtée.

La compétition débutera à **8H30**. Il y aura une pause entre chaque partie. Il n'y a pas d'arrêt des parties pour le repas de midi, la joueuse qui ne joue pas ira se restaurer sur place.

Horaire indicatif des parties :

N°	Horaire Début	Horaire Fin	Formule	
1	08 h 30	09 h 20	Triplette	
2	09 h 35	10 h 25	Triplette	
3	10 h 40	11 h 30	Triplette	
4	11 h 45	12 h 30	Doublette	Joueuse A + Joueuse B
5	12 h 45	13 h 30	Doublette	Joueuse B + Joueuse C
6	13 h 45	14 h 30	Doublette	Joueuse A + Joueuse C
7	14 h 45	15 h 45	Triplette	
8	16 h 00	17 h 00	Triplette	
9	17 h 15	18 h 15	Triplette	

ARTICLE 3 : Le repas sera offert sur place par le Comité de l'Allier à toutes les joueuses.

ARTICLE 4 : La tenue vestimentaire : tenue sportive avec haut identique et identification départementale par l'écusson, bas sportif uni sans obligation d'être identique dans la même équipe, jean et legging interdit.

ARTICLE 5 : Attribution des points :

1 victoire	: 3 points
1 nul	: 2 points
1 défaite	: 1 point
1 forfait	: 0 point (goal average : + 6 au vainqueur)

Pour départager les égalités au bout des 9 parties :

- 1- Nombre de parties gagnées
- 2- Résultat des rencontres directes entre les ex-aequo
- 3- Différence de points générale entre les équipes
- 4- Goal average
- 5- Nombre total de points marqués
- 6- Décision du jury

Les 3 premières du classement seront récompensées.

ARTICLE 6 : L'arbitrage sera assuré par un arbitre régional désigné par la commission d'arbitrage AURA.

Le jury sera composé du délégué du Comité Régional (Président du Jury), un membre du Comité organisateur et l'arbitre principal.

ARTICLE 7 : De manière générale, tous les cas particuliers, tous les litiges devront être réglés par le Jury composé à cet effet le jour de la compétition.